



Modernisation des forces armées et opérations de maintien de la paix

Mai 2015

N° 1506534499

Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS)

Le ministère de la Défense fait régulièrement appel à des études externalisées auprès d'instituts de recherche privés, selon une approche géographique ou sectorielle, visant à compléter son expertise interne. Ces relations contractuelles s'inscrivent dans le développement de la démarche prospective de défense qui, comme le souligne le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « *doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés* ».

Une grande partie de ces études sont rendues publiques et mises à disposition sur le site du ministère de la Défense. Dans le cas d'une étude publiée de manière parcellaire, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie peut être contactée pour plus d'informations.

AVERTISSEMENT : Les propos énoncés dans les études et observatoires ne sauraient engager la responsabilité de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie ou de l'organisme pilote de l'étude, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense.

Rapport n° 267/FRS/OMP
du 5 août 2015

Marché n° 150 653 44 99
notifié le 3 août 2015

Modernisation des forces armées et opérations de maintien de la paix

Compte rendu de l'atelier du 27 mai 2015 à la FRS

JEAN-JACQUES PATRY

FONDATION
pour la **RECHERCHE**
STRATÉGIQUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1 – M. PHILIPPE CHAPLEAU : LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE ET LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX	7
1.1 – Un pays initialement proactif dans les OMP en raison d’un réel prestige continental	7
1.2 – Mais une tendance à l’effacement institutionnel de l’Afrique du Sud dans les OMP	8
1.3 – Il reste néanmoins une opportunité d’investissement des marchés des OMP pour les opérateurs privés sud-africains.....	8
1.4 – Échanges et dialogue	9
2 – M. PEER DE JONG : TÉMOIGNAGE SUR LES MOTIVATIONS DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS AYANT RECOURS AUX FORMATIONS OMP	11
2.1 – Prise de conscience africaine de l’intérêt de disposer d’unités aux normes (matériels, équipements, formation, morale et éthique, etc.) financées par les Nations Unies pour s’assurer une reconnaissance diplomatique et politique.....	11
2.2 – L’option formation privée pour la constitution des unités et leur maintien en condition va devoir muter rapidement.....	12
2.3 – Il est souhaitable d’harmoniser les moyens publics et privés français dans l’accompagnement de cette mutation	13
2.4 – Échanges et dialogue	14
3 – M. BOUBACAR SALIF TRAORE : COMMENT AMÉLIORER LA MODERNISATION DU G5, LE CONTRE-EXEMPLE DU MALI	16
3.1 – La formation par les OMP n’a pas pu être intégrée en raison d’un lent déclin institutionnel de l’appareil de défense	16
3.2 – Attention aux priorités ! La modernisation doit-elle privilégier les OMP ou l’émergence d’une armée nationale ?	17
3.3 – Un accompagnement opérationnel par les dispositifs G5 – Barkhane – MINUSMA semble plus approprié.....	18
3.4 – Échanges et dialogue	18

4 – M. ÉRIC FOURNIER :	
PRATIQUES ET PARTENARIATS DES ESSD AMÉRICAINES DANS LES FORMATIONS OMP	20
4.1 – Le dispositif américain en Afrique fait un usage intensif des opérateurs privés dans le soutien aux OMP	20
4.2 – Apports des dispositifs américains aux pays bénéficiaires : du tout-prêt à former à disposition immédiate	21
4.3 – Échanges et dialogue	21
5 – M. LAURENT TOUCHARD :	
LA MUTUALISATION EST-ELLE UNE OPTION DE MODERNISATION SUFFISANTE POUR LES ARMÉES AFRICAINES ?.....	23
5.1 – Mise en perspective historique : la mutualisation en Afrique n’est pas nouvelle	23
5.2 – Obstacles à la mutualisation sur le continent africain : risque politique élevé et défense des intérêts personnels	23
5.3 – Quelles mutualisations pour quelles modernisations ?	25
CONCLUSION ET SYNTHÈSE.....	27
ANNEXE 1	
LISTE DES PARTICIPANTS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE	31
ANNEXE 2	
BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.....	33
ANNEXE 3	
LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE, QUELQUES FAITS ET CHIFFRES	37

Modernisation des forces armées et opérations de maintien de la paix

INTRODUCTION

Le 27 mai 2015, la *Fondation pour la Recherche Stratégique*, avec le soutien de la *Direction générale des relations internationales et de la stratégie* du ministère de la Défense, a organisé dans ses locaux au 4 bis, rue des Pâtures dans le 16^{ème} arrondissement, un atelier restreint sur le thème : *la modernisation des forces africaines et les opérations de maintien de la paix*.

Le compte rendu de cette rencontre est adressé aux participants dont la liste figure en annexe. À l'exception des textes des conférenciers, les pratiques en vigueur à *Chattam House* ont été respectées. Les auteurs des propos tenus ne sont donc pas identifiés dans la partie relative aux échanges libres.

Les travaux de rédaction ayant été entrepris à partir des contributions orales et/ou écrites des intervenants (après visa de leur part) et des notes « prises à la volée » lors des échanges, il est tout à fait possible que des informations aient été omises ou n'aient pas été intégralement restituées. Les participants qui le souhaitent peuvent prendre contact avec le rédacteur, le cas échéant.

► Objectifs de l'atelier

L'atelier a été conçu pour aborder la question de la modernisation des forces armées par une première approche : celle de la formation aux opérations de maintien de la paix. Mais il est entendu que les processus de modernisation militaire sur le continent africain sont plus diversifiés. Si l'intérêt de l'exploration thématique des voies de la modernisation est reconnu par les participants, d'autres thèmes pourront alors faire l'objet d'ateliers additionnels.

Les sujets proposés sont donc conçus pour aborder sous des angles différents, mais complémentaires, la question des motivations / avantages du recours aux OMP pour les armées africaines, tout en conservant en ligne d'horizon le thème plus général de la modernisation des forces par grande région, dont les OMP ne sont qu'un moyen parmi d'autres.

Afin de rester fidèle aux propos des conférenciers, les textes des communications ont été reproduits avec l'accord des auteurs. Dans les cas où cela n'a pas été possible, le contenu est restitué à partir des notes prises par le rédacteur.

Cinq conférenciers se sont exprimés, MM. :

- ➔ Philippe CHAPLEAU, journaliste à *Ouest France* et animateur du blog *Ligne de défense* sur le thème : *la RSA et les OMP ?* (Focus sur l'Afrique australe) ;
- ➔ Peer DE JONG (SGS – Londres) : témoignage sur les motivations des gouvernements africains ayant recours aux formations OMP (focus sur l'Afrique de l'Ouest) ;
- ➔ Éric FOURNIER (IVEGLA – Washington) : pratiques et partenariats des ESSD américaines dans les formations OMP (focus sur l'Afrique de l'Est et les Grands Lacs) ;
- ➔ Laurent TOUCHARD (ancien collaborateur au journal *Jeune Afrique* et contributeur à différentes publications – Animateur du blog CONOPS) : la mutualisation est-elle une option de modernisation suffisante pour les armées africaines ? (Vision plus globale incluant l'Afrique du Nord) ;
- ➔ Boubacar Salif TRAORE (Président d'Afriglob-Conseil – Mali) : comment améliorer la modernisation du G5 : le contre-exemple du Mali (Focus BSS).

Les biographies de chacun des intervenants-conférenciers figurent en annexe 2 de ce document. Enfin, le compte rendu de chacun des exposés se fait dans l'ordre chronologique des présentations.

► **Propos liminaires du Lieutenant-Colonel Sébastien Pellissier**

Le Lieutenant-Colonel Pellissier de la DGRIS accueille, au nom de l'organisme co-organisateur, l'ensemble des participants et rappelle les objectifs de l'atelier.

Les opérations de maintien de la paix sur le continent africain sont soumises à des certifications contraignantes pour les pays acceptant d'y engager des contingents. Ces normes, une fois acquises et validées par les Nations Unies, font l'objet de compensations financières conséquentes.

- ➔ Quel est l'intérêt des différents contributeurs africains dans ce processus ?
- ➔ Quel pays pourrait-on solliciter pour améliorer ces contributions et comment ?
- ➔ Quels retours peut-on observer pour les forces armées nationales africaines ?
- ➔ À quels secteurs de la défense, les compensations servent-elles ?
- ➔ Ces opérations sont-elles un vecteur de modernisation des forces armées ou, au contraire, un fardeau lourd à porter pour l'armée considérée ?

Finalement, que pouvons-nous en tirer comme enseignement pour les outils français de soutien à ces pays dans ce domaine. Doit-on considérer un « ACOTA » à la française ? Quelles autres pistes sont ouvertes ?

L'intervenant cède ensuite la parole à Monsieur Hugo SADA, pour la modération des échanges. Après un remerciement aux différents conférenciers et participants, il est décidé d'entamer la séance de questions et des réponses à l'issue de chaque exposé.

Les travaux ouverts à 10h00 sont conclus à 15h00.

I – M. Philippe Chapleau : La République sud-africaine et les opérations de maintien de la paix

(Reproduction mise en forme à partir du texte original de l'auteur).

L'intervenant est journaliste à *Ouest-France* et anime le blog *Ligne de défense*. Il a passé une vingtaine d'années à l'étude des problèmes de défense et de sécurité de la République d'Afrique du Sud.

I.1 – **Un pays initialement proactif dans les OMP en raison d'un réel prestige continental**

Il y a vingt ans, j'étais assez optimiste sur les capacités sud-africaines en matière de maintien de la paix. Mon optimisme reposait sur trois constats :

- ➔ Une volonté politique de s'engager dans la stabilisation du continent ;
- ➔ Des capacités militaires éprouvées lors des conflits en Afrique australe et des troupes aguerries ;
- ➔ Un *a priori* positif des pays africains en faveur de la RSA ; même avant le chute de l'apartheid puisque les efforts diplomatiques sud-africains avaient permis avant 1990 de nouer des relations, certes souvent discrètes, avec quasiment l'ensemble des pays d'Afrique.

Depuis vingt ans donc, on a vu l'Afrique du Sud s'engager dans les opérations d'interposition, d'imposition de la paix ou de stabilisation. Mon optimisme a été triplement validé :

- ➔ **La doctrine** a été précisée dans un *White Paper on South African Participation in International Peace missions* de février 1999.
- ➔ **Les engagements.** Les autorités sud-africaines donnent complaisamment la liste de toutes les opérations auxquelles leurs soldats ont pris part. Un total de 14 opérations dont 7 de maintien de la paix dans des pays comme le Burundi, l'Éthiopie, le Darfour, les Comores, la RDC, l'Ouganda, le Liberia, la Côte d'Ivoire, la Centrafrique, le Lesotho. Bien sûr, l'implication sud-africaine a varié de l'une à l'autre ; rien de comparable entre l'engagement en RDC et le déploiement de deux officiers en Ouganda, suite à l'accord de cessez-le-feu avec la *Lord Resistance Army* (LRA).
- ➔ **Les Moyens.** Les effectifs déployés, en particulier depuis 2003, oscillent entre 1 500 et 2 500 hommes. Depuis 2009, ils s'établissent à environ 2 000 militaires. Actuellement, 2 135 Sud-Africains (dont 2 098 soldats) sont déployés dans des opérations du *Department of Peacekeeping Operations* (DPKO) de l'ONU (RDC et Darfour), ce qui en fait le quinzième contributeur.

1.2 – Mais une tendance à l’effacement institutionnel de l’Afrique du Sud dans les OMP

Toutefois, avec le recul, le constat s’avère plutôt décevant.

La doctrine repose sur l’opportunisme politique et le bon vouloir du régime. La RSA s’engage tantôt au profit de l’ONU, tantôt aux profits d’instances régionales, et parfois dans un cadre binational (je pense à la RCA où 17 soldats ont perdu la vie en 2013).

Les moyens ne sont pas à la hauteur. L’état de déliquescence de la SANDF est dramatique comme l’a constaté la *South African Defence Review* de 2014. Puisque le budget est insuffisant, les conséquences sont nombreuses : équipements défectueux, entraînement de moins en moins satisfaisant, encadrement inefficace...

Un problème humain : peu de discipline dans les contingents (désertion, vols, viols, alcoolisme et meurtres). Un fort taux de porteurs du virus HIV rend impossible la disposition de troupes projetables. Les unités mises sur pieds sont des bataillons hétéroclites ?

Au final, il reste certes des ambitions en termes de *peacekeeping*. Toutefois ces ambitions ne reposent plus sur une cohérence politique et une forme d’altruisme mais sur des intérêts nationaux dont la rationalité n’est pas toujours évidente. Les moyens publics souffrent d’une dégradation certaine. L’Afrique du Sud risque donc d’être de moins en moins officiellement présente en tant qu’État dans les OMP.

1.3 – Il reste néanmoins une opportunité d’investissement des marchés des OMP pour les opérateurs privés sud-africains

On connaît le rôle passé de certaines entreprises de sécurité et de service de défense (ESSD) sud-africaines dans la résolution de conflits en Angola et en Sierra-Leone. Ces ESSD étaient dirigées par d’anciens cadres du 32e bataillon qui avaient pour ambition de constituer dans la RSA post-apartheid une force d’interposition continentale. Leur projet ne s’étant pas concrétisé, ils ont donc choisi l’option entrepreneuriale et créé *Executive Outcomes* (EO).

Très récemment, des anciens d’EO ont fait parler d’eux au Nigeria. On y a retrouvé Cobus Claasens et Eben Barlow, deux anciens dirigeants d’EO ; l’un travaillant pour Pilgrims Africa, l’autre dirigeant STTEP qui a déployé les formateurs et conseillers sud-africains dans le nord du pays.

Ce type d’activités a-t-il un avenir ? De mon point de vue, non ! Parce que la génération des anciens de la *South African Defence Force* (SADF) – et même celle des anciens de la *South African Police* (SAP) qui lui a succédé – sont en bout de course/à bout de souffle. Autre conséquence de la disparition de ces « anciens », il va y avoir un affaiblissement qualitatif au sein de l’industrie des services de sécurité d’Afrique du Sud, sauf en cas d’apport extérieur de Britanniques et d’Australiens.

Du côté des équipementiers et fournisseurs de matériels, la situation semble plus prometteuse. Des PME sont présentes :

- ➔ Canvas and Tent fournit des camps de toile aux casques bleus de RDC ou au contingent britannique d'Afghanistan ;
- ➔ Denel Mechem est spécialisé dans le déminage et opère en Somalie et en RDC ;
- ➔ OTT Technologies remet en condition des véhicules de l'ex-SADF : Casspir et Buffel en particulier. En 2013, l'ONU a ainsi acheté 32 Casspir pour ses opérations africaines.

Un groupe est en train d'émerger : PARAMOUNT qui s'implique de plus en plus dans les opérations de maintien de la paix et de stabilisation et fournit des camps, des blindés et autres véhicules aux pays contributeurs. Toutefois, derrière la « philanthropie » d'Ivor Ichikowitz se cache une réalité économique : le *peacekeeping* est l'une des dernières niches où ESSD et équipementiers peuvent espérer échapper à la crise actuelle. PARAMOUNT l'a bien compris. Il est un des premiers en RSA.

1.4 – Échanges et dialogue

Question : comment les handicaps signalés pèsent-ils sur les ambitions sud-africaines au sein de l'APSA et de la SADEC) ?

Il existe toujours un discours volontariste politique, mais avec au final peu de résultats engrangés. La tuerie des soldats sud-africains en RCA en 2013 constitue bien un échec. Certes, au sein de la MONUSCO-FIB, les Sud-Africains opèrent des hélicoptères de combat. Mais il semble bien que ce soient les seuls machines en état de voler dans les SANDF.

Commentaire : la modernisation est-elle le critère de transformation des armées sud-africaine ? Le modèle d'influence de la RSA passe par d'autres voies (économie dynamique dans les secteurs des télécommunications, des appareils électoraux). Le gouvernement ANC ne donne pas la priorité à la modernisation de l'ancien système militaire.

L'intervenant constate que le gouvernement ANC considère toujours les SANDF avec suspicion. Dans le domaine de la police, un choix comparable a été fait. Les forces de police nationales n'ont pas été développées. Les autorités en place ont préféré « privatiser » la sécurité par des sociétés aux mains des responsables ANC.

Question ! Le drame en RCA alors même que le contingent sud-africain annihilé était composé de forces spéciales illustre-t-il l'état d'incompétences des SANDF ?

L'affaire de la RCA semble plutôt illustrer une absence de préparation adéquate des Sud-Africains. Le contingent était composite (parachutistes et forces spéciales), n'était pas doté d'engins blindés et ne semblait pas disposer d'une bonne connaissance des adversaires SELEKA et de l'état de déliquescence des forces armées centrafricaines.

Pourtant, au Nigeria, il est récemment apparu des « mercenaires » sud-africains mettant en œuvre des équipements lourds fournis par des sociétés privées. Il y a donc bien une certaine efficacité ?

Il est vrai aussi que les équipementiers sont soutenus par le gouvernement. Mais l'ancienne génération des sociétés de sécurité sud-africaine est bien maintenue hors du pays par l'actuel pouvoir en place.

Question : si le bénéfice politique des OMP est évident pour la RSA, quelles sont les retombées pour les SANDF et la défense ? Les militaires sud-africains souhaitent mettre un terme à ces opérations !

Les bénéfices directs sont très limités. Avec la perte des standards opérationnels ONU, les compensations financières sont sensiblement diminuées ou bloquées par les Nations Unies. Par ailleurs, de l'aveu même d'un haut responsable de la SANDF reçu à l'EMA, il existe une volonté militaire de rapatrier des contingents dont la logistique est difficile à soutenir. Les aptitudes au soutien sont par ailleurs nettement insuffisantes ; à tel point qu'il est proposé de remonter les quotas de techniciens blancs de 14 % à 20 % dans l'aviation.

Commentaire : il existe une dé-corrélation entre les capacités de l'appareil de sécurité et les besoins de sécurité du pays.

Ce constat est tout à fait exact. Par exemple, les SANDF sont engagées aujourd'hui dans des dispositifs de patrouilles au profit des grands parcs nationaux. L'équivalent de 14 compagnies est mobilisé pour cela, avec des résultats mitigés sur le braconnage. C'est un gros fardeau qui ne peut que peser sur les déploiements extérieurs de la RSA.

2 – M. Peer De Jong : Témoignage sur les motivations des gouvernements africains ayant recours aux formations OMP

(Reconstitution de l'intervention à partir des notes du secrétaire de séance).

Co-fondateur de la société *Sovereign Global France*, l'intervenant fait part de son expérience dans le montage de programmes de formation aux opérations de maintien de la paix au profit de plusieurs pays africains : Djibouti, Congo Brazzaville, Mauritanie, RCI, RDC, Tchad...

2.1 – **Prise de conscience africaine de l'intérêt de disposer d'unités aux normes (matériels, équipements, formation, morale et éthique, etc.) financées par les Nations Unies pour s'assurer une reconnaissance diplomatique et politique**

Sovereign Global France (SGF) débute ses activités en 2009, sur le constat d'un réel besoin de participer aux OMP des pays africains francophones. L'essentiel des contingents provient en effet d'Asie ou des parties anglophones du continent africain, alors même qu'ils étaient ou sont déployés en zones francophones.

Les chefs d'État des pays africains francophones se trouvaient par ailleurs pénalisés sur ces questions par une sous-représentation au sein des Nations Unies (représentation diplomatique sans officier de liaison à New York par exemple) et ne disposaient pas (hors exception comme le Sénégal) des moyens de maîtriser les procédures de cette institution bureaucratique internationale. Ils étaient donc dans l'obligation de s'en remettre, peu ou prou, à l'action diplomatique française. SGF s'est présentée comme une nouvelle option permettant aux États de mieux comprendre les mécanismes ONU et de devenir acteurs dans le domaine de la défense, de trouver des financements quand c'était nécessaire, de former des unités désignées, de les équiper aux normes requises par l'ONU et de les soutenir.

En dépit d'une expérience limitée à quelques années, plusieurs enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés :

- ➔ Une ouverture rapide des chefs d'États africains aux solutions de formation procurées par le secteur privé en complément des options plus traditionnelles de coopération publique. L'absence de contraintes diplomatiques et la possibilité de contrôler l'ensemble du programme permettent aux états-majors africains d'exercer toutes leurs prérogatives. Cette ouverture s'est produite au moment où ces responsables ont décidé de jouer leurs propres cartes politique et régionale par le vecteur des OMP ;
- ➔ La nécessité d'adopter une approche empirique des États dans cette démarche entrepreneuriale. C'est par une longue relation et des contacts directs que ces propositions de formation et d'équipement peuvent – éventuellement – aboutir. Il

est en effet capital de bien saisir les contraintes politiques et personnelles de ces responsables dans la décision de recourir aux formations privées. Typiquement, il est inutile de proposer de tels programmes pendant les périodes électorales et de renouvellement de mandat, tant les questions de sécurité sont sensibles.

Toutefois, cela n'enlève rien à cette réalité maintenant connue des chefs d'États : « *la désignation d'une unité, quel que soit son format, demeure une opération rentable voire intéressante financièrement !* » ? Le règlement par les Nations Unies des prestations humaines plus le remboursement des matériels (allié parfois aux financements de l'Union Européenne) positionnent l'ONU en situation de financier de programmes capacitaires. La mise sur pieds d'unités préparées pour les OMP est une source de financement très importante à terme et dès que les investissements ont été amortis, au moment où les dispositifs publics de coopération ralentissent.

2.2 – L'option formation privée pour la constitution des unités et leur maintien en condition va devoir muter rapidement

La gamme des activités couvre la formation initiale et collective, la montée en puissance logistique et la mise en place du matériel (équipements individuels, matériels de soutien de l'homme et matériels majeurs) mais aussi les relations avec l'ONU (négociation du *Memorandum of Understanding* – contrat liant l'État avec les Nations Unies, l'organisation des inspections, etc.). Cette activité peut s'amplifier par des services adaptés comme la mise en place de conseillers au sein des états-majors, le suivi logistique et le maintien en condition voire la préparation des relève. L'investissement demeure lourd pour un pays. À titre d'exemple, pour équiper intégralement et former une unité, il est nécessaire de disposer des budgets suivants (à titre indicatif) :

- ⇒ Une compagnie de 150 hommes : coût estimé de 6 millions d'euros ;
- ⇒ Un bataillon type 450 : 10 millions d'euros ;
- ⇒ Un bataillon type 850 : 20 millions d'euros.

Les autres programmes concernent des formations plus techniques liées au maintien en condition des personnels et des matériels nécessaires à la projection et au soutien des contingents dans la durée. En effet, le maintien de la compensation financière de 1 331 USD par homme/mois de l'ONU est lié à la certification des aptitudes détenues et à un taux de disponibilité de 90 % des matériels. Or, par manque de personnels qualifiés mais aussi par manque de capacités financières propres, de nombreux États ne sont pas en mesure de garantir ces capacités. Ainsi, la RCI a eu besoin de deux ans pour mettre sur pieds une compagnie de protection destinée à la MINUSMA. C'est un vrai changement de paradigme. Mais en tout état de cause, quand l'État ne peut pas investir, les banques sont prêtes à soutenir financièrement les pays (sous réserve d'une garantie de l'État et de l'ouverture d'un compte dédié dans ladite banque). Cette mise en place de financement, compte tenu des remboursements attendus, s'apparente davantage à une mise en place de compte courant qu'à un prêt de moyen et long termes.

Toutefois, le modèle de la privatisation des services de formation est en mutation rapide. Il existe bien une nouvelle concurrence (OMP Solution LtD), mais le « modèle » SGF va être difficilement reproductible :

- ➔ Tout d'abord, les États comprennent très vite la mécanique des OMP. Possédant les compétences et étant équipés, les besoins ne peuvent que diminuer dans le temps. Il ne reste à la société privée étrangère qu'une mission possible de formation des formateurs locaux, puis de simple conseil ;
- ➔ Autre évolution majeure, l'achat par des puissances régionales d'unités africaines de combat pour des services hors du continent africain. Tel est le cas de l'Arabie Saoudite qui propose d'acheter la formation et l'entretien de contingents africains pour servir dans la péninsule arabique. L'intérêt financier est alors multiplié de 3 à 10 (sachant qu'un bataillon est remboursé plus ou moins 20-25 millions d'USD par l'ONU).

2.3 – Il est souhaitable d'harmoniser les moyens publics et privés français dans l'accompagnement de cette mutation

Dans un tel contexte, l'offre privée française doit être conduite en tenant compte des paramètres suivants :

- ➔ La volonté d'autonomie des chefs d'États africains ne se démentira pas. Les OMP sont un moyen d'exister diplomatiquement aux frais des Nations Unies. L'activité OMP, même si elle coûte en hommes absents du territoire (ce qui est pénalisant pour les armées de taille réduite), va se prolonger de nombreuses années. Les États, au fur et à mesure du temps, seront à même de monter en effectif et en qualification mais aussi de multiplier les théâtres différents (comme la Mauritanie par exemple, nouvel entrant, qui a une unité de police en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'ONUCI et un bataillon d'infanterie et une unité de police en partance pour la RCA).
- ➔ De même, les programmes commencent à montrer des résultats probants dans le domaine comportemental. Des pays comme le Burkina Faso ou la RCI veillent drastiquement maintenant aux paiements des primes ONU promises. L'ensemble des pays, par mimétisme ou par prudence, adoptent les mêmes règles claires et visibles par tous. Éthiquement, on assiste aussi à une évolution des combattants sur le terrain. Ainsi, commencent à apparaître des cas de conscience dans le contingent tchadien luttant contre Boko Haram ; particulièrement quand les soldats apprennent que les villages dans lesquels ils se sont ravitaillés font ensuite l'objet de représailles sanglantes. Enfin, la prise en compte des normes environnementales étant obligatoire, on assiste à des changements de comportement évidents dans le domaine du traitement de l'eau ou des déchets. Une prise de « conscience écologique » est également l'un des résultats des OMP.
- ➔ Les opérateurs sur ces marchés de la sécurité vont à l'inverse évoluer et les sociétés privées locales vont prendre de plus en plus d'importance. Au plan international,

l'Union européenne devient une source de financement capacitaire réellement significative (*comprehensive approach*), dont on ne tire pas assez profit en France. Enfin, les États-Unis ont fait irruption sur le Continent avec leurs programmes AFRICAP, AFRICOM et ACOTA. Ils sont en mesure de délivrer des capacités lourdes (camions, blindés, usines de traitement de l'eau...) ou rares, clés en mains. Tous les États sont à présent concernés (Tchad, Mauritanie, Congo Brazzaville, etc.). Il est à noter que les États-Unis ne prennent pas en compte le suivi terrain (maintien en condition, etc.).

Pour faire face à cet environnement, il y a une urgente nécessité de faire un peu mieux accepter l'offre privée française par les pouvoirs publics nationaux. Il est vrai qu'elle est encore jeune. Les armées, elles-mêmes, restent méfiantes à cet égard et craignent encore un détournement de missions ou même plus prosaïquement une récupération des missions dites nobles par des sociétés privées. Cette manière de faire présente l'inconvénient majeur de favoriser la débrouillardise sur le terrain au détriment d'une politique de coopération en phase totale avec les besoins des « pays frères ».

2.4 – Échanges et dialogue

Question : quels pays africains peuvent-ils être jugés plus mûrs dans la réintégration des bénéficiaires des OMP dans leurs appareils de défense ?

L'intervenant n'est pas en mesure de répondre à cette question. Il n'y a pas, selon lui, de modèles pour savoir quel pays privilégier.

Il constate cependant qu'il y a des retours positifs. Dans les domaines de la formation en langue, par exemple, très importants dans le milieu des OMP, des programmes de connaissance du français ont pu être mis sur pieds, notamment avec le concours de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Dans le domaine de la formation des cadres, autre point clé dans la réussite d'une OMP, un pays comme la Mauritanie a su, en quelques années, augmenter la participation de ses officiers de 10 à 60 par année aux postes dits individuels des Nations Unies.

Schématiquement, tous les pays veulent être présents dans les OMP.

Question : l'hétérogénéité de toutes les sources de formation (États français et étrangers, ESSD, voire privé comme AREVA) n'est-elle pas synonyme d'un risque de fragmentation accru des appareils de défense nationaux et d'exacerbation du sentiment populaire anticolonialiste instrumentalisé si nécessaire par les politiques locaux ?

La réponse est affirmative, mais il n'existe de toute manière rien d'autre selon l'intervenant. L'avenir en la matière appartient donc à ceux qui investissent à l'instar de l'Arabie Saoudite ou, comme le précise encore P. de JONG, comme la Jordanie

et la Russie qui vient d'ouvrir une école de maintien de la paix à Moscou et dans laquelle quasiment tous les officiers de RDC sont planifiés.

Finalement, les OMP créent une « *dynamique de la formation ou bien un cercle vertueux* » avec au fil du temps :

- ➔ Une écoute plus prononcée des décideurs au profit de la modernisation de leurs forces ;
- ➔ Un vecteur d'amélioration globale du financement des opérations de maintien de la paix et donc, à terme, un effet positif sur la qualité des personnels (prise de conscience de leur rôle et meilleure compréhension des enjeux des missions, bien sûr formation et aussi rapport aux autres). On peut même penser à une intégration morale de l'écueil des exactions.

3 – M. Boubacar Salif Traore : Comment améliorer la modernisation du G5, le contre- exemple du Mali

L'intervenant est directeur de la société malienne AFRIGLOB-CONSEIL, laquelle intervient sur les questions de sécurité et de développement pour des clients institutionnels nationaux, internationaux et privés. L'approche retenue est concrète dans l'étude des problèmes rencontrés, notamment à travers de sérieuses études de cas sur le terrain. La méthode développée est celle d'une approche globale « locale » dans la définition de solutions envisageables.

3.1 – *La formation par les OMP n'a pas pu être intégrée en raison d'un lent déclin institutionnel de l'appareil de défense*

Le conférencier constate tout d'abord que l'armée malienne, comme de nombreuses armées du continent africain, est une institution jeune ; à peine un demi-siècle d'existence. Lors de l'indépendance, elle ne comptait guère plus de 1 500 hommes et elle a subi les conséquences des difficultés liées à la fragilité politique des coopérations dictées par des changements d'amitiés des chefs d'État pendant la Guerre froide.

Toutefois la création de l'École Militaire Interarmes (EMIA) de Koulikoro avec la coopération française lui profite directement. La modernisation morale de l'institution s'amorce au début de la décennie 1990, notamment avec la démilitarisation de la police (1990-1992). Entre 1990 et 2010, la participation malienne aux OMP reste cependant limitée à 4 000 hommes, tout dispositif confondu. Les contingents les plus importants ont été déployés lors des guerres civiles au Libéria et en Sierra Léone au début, en 1994. La participation du Mali aux OMP est assez faible, seulement quelques dizaines, voire quelques centaines d'hommes déployés. Ce retard s'explique, entre autres, par une situation financière difficile du pays et l'absence d'un mécanisme rodé de gestion des OMP comme au Sénégal. Globalement, les pays francophones africains sont sous-représentés dans les OMP (10 % dans les OMP du monde et 13 % dans les OMP en Afrique).

Également, plusieurs facteurs expliquent le déclin de l'Institution et l'impossibilité de recourir aux OMP comme moyens de modernisation :

- ➔ D'une part, un changement du cadre de recrutement au sein de l'EMIA, initialement réservé aux membres du Prytanée militaire de Kati. Le concours s'élargit et les recrutements perdent en qualité, avec nécessairement des conséquences négatives sur la qualité globale des forces ;
- ➔ D'autre part, l'instabilité bureaucratique domine dans l'Institution. Les changements de ministres de la défense s'accompagnent des départs des secrétaires généraux

(pas moins de sept changements entre 2006 et 2014), rendant incohérente toute politique de défense et la mise en place du soutien ;

- ➔ Le maintien en condition des troupes est donc déplorable (manque de nourriture, d'habillement, de soins...). Comment s'étonner, dès lors, des faibles motivations et compétences de la troupe ?
- ➔ Les différentes affaires de corruption liées à l'acquisition des équipements militaires continuent de miner le moral des personnels et de faire perdre tout crédit aux autorités ;
- ➔ L'absence d'une organisation et d'une doctrine empêche le pays de disposer d'une armée structurée.

In fine, même avec l'apport des Écoles Nationales à Vocation Régionale (ENVR), dont celle de maintien de la paix, initialement prévue pour la RCI, il n'est pas possible de développer une doctrine favorable à l'utilisation des contingents maliens dans les OMP. Ce n'est d'ailleurs pas le problème principal.

3.2 – Attention aux priorités ! La modernisation doit-elle privilégier les OMP ou l'émergence d'une armée nationale ?

L'intervenant souligne la grande confusion qui règne au Mali sur les questions de modernisation. Des efforts considérables ont été consentis pour des formations de toute nature : les Américains pour des unités de combat ; les ENVR pour la mise à niveau de cadres destinés aux OMP. Dans le premier cas, on a constaté l'échec de ces formations, une partie des mutins de 2012 ayant pourtant été formés par les États-Unis. Quant au second, ce n'est peut-être pas ce dont le pays a besoin en priorité.

Le cas du programme EUTM est caractéristique de ces difficultés. L'EUTM rassemble un demi-millier de personnels dont 300 formateurs de 26 nationalités différentes. La plupart de ces cadres ne s'expriment d'ailleurs pas correctement en français ! Les militaires maliens intégrés dans les unités en formation ne correspondent pas aux critères d'âge et d'aptitude physique indispensables. Il existe en fait une trop grande disparité entre les formateurs occidentaux et les élèves. Le bilan mérite d'être discuté comme l'a montré les difficultés à Kidal, de certains hommes formés par l'EUTM. Il est tout de même crucial de souligner l'important travail de conseil effectué par EUTM auprès des officiers cadres maliens. Le programme permet aux soldats formés de disposer d'une arme individuelle. Cela est important dans un pays où le ratio peut atteindre une arme pour trois hommes. La mission EUTM a vocation à former des unités (GTIA) combattantes à travers une formation de dix semaines. Elle se situe clairement à un niveau type de formation situé à cheval sur les OMP et la reconstitution d'une armée nationale.

3.3 – Un accompagnement opérationnel par les dispositifs G5 – Barkhane – MINUSMA semble plus approprié

Face à ces difficultés que rencontrent les Forces armées maliennes (FAMa), la coopération avec le G5, la MINUSMA et BARKHANE devient un moyen de mise à niveau mieux adapté. Les dispositifs conjoints de patrouille servent par exemple à améliorer la confiance des troupes maliennes. Mais il faudra encore du temps pour recréer une armée nationale.

Le G5 Sahel, composé de cinq États (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), représente aussi les différentes institutions africaines (CEDEAO, UMA et CEEAC). La force BARKHANE affiche clairement sa volonté de coopérer avec les pays du G5 Sahel. C'est un point très positif.

Toutefois, le G5 Sahel est confronté à un important problème de priorisation entre les questions sécuritaires et les questions de développement. Les États de l'organisation doivent nécessairement trouver le juste équilibre pour éviter de finir comme les organisations déjà existantes (CEMOC, UFL et CENSAD), mais qui n'ont pas obtenue de véritables résultats.

En conclusion, l'intervenant insiste sur deux points clés :

- ➔ Les besoins réels du pays doivent être pris en compte dans les programmes de formation proposés ;
- ➔ Il convient aussi de rechercher une approche globale (intégrale) mettant en relation l'émergence de l'appareil militaire et le développement du pays. L'un rend l'autre possible, mais sans le second, le premier ne peut être assuré à termes.

3.4 – Échanges et dialogue

Question : considérant ce qui a été précisé sur l'ENVR de Bamako, doit-on la maintenir ?

Les échanges sur cette question sont nombreux et la tendance est nettement pour son maintien. En effet, l'École a changé de statut. Elle est désormais internationale et financée par l'extérieur (Japon, Canada, Pays-Bas, Union européenne...). 40 % des personnels sont maliens, mais les activités ne concernent pas que les cadres de ce pays. Par ailleurs, c'est la seule école africaine dont les cours correspondent aux normes ONU (normes ITS). Cela fait partie de la construction des capacités pour beaucoup d'États qui y envoient leurs personnels.

Toutefois, il convient de bien faire la différence entre les divers programmes de formation ; l'EUTM forme au combat toutes-armes, tandis que l'EMP forme des cadres pour les missions ONU.

Commentaires : il existe un réel engouement pour les centres de formation francophones sur le continent africain.

Il existe un déficit en cadres francophones pour les OMP, donc l'offre s'étoffe. L'École internationale des forces de sécurité (EIFORCES) d'AWAE au Cameroun, voire même la nouvelle école de maintien de la paix de Moscou dont les formations sont en anglais et en français et qui accueille des cadres de la RDC (promotion de 300 personnes civiles et militaires).

4 – M. Éric Fournier : Pratiques et partenariats des ESSD américaines dans les formations OMP

(Reconstitution de l'intervention à partir des notes du secrétaire de séance).

Les contraintes horaires ont amené le modérateur de séance, avec l'accord de l'ensemble des participants, à reporter les échanges après l'audition des deux derniers exposés prévus au programme.

L'intervenant, ancien officier supérieur des Troupes de marine, dirige la société de conseil IVEGLA, située à Washington.

4.1 – **Le dispositif américain en Afrique fait un usage intensif des opérateurs privés dans le soutien aux OMP**

L'intervenant indique que la politique américaine en Afrique est suffisamment connue pour ne pas avoir à la développer dans cette courte intervention. Ses propos s'orientent plus précisément sur les caractéristiques et la structure de la coopération américaine au soutien aux OMP sur le Continent.

Depuis 1997, les États-Unis sous-traitent aux ESSD leurs programmes nationaux de coopération (programme ACRI). Or, ils déterminent aussi les règles des Nations Unies concernant fonctionnement et financement des OMP, même s'ils ne participent que très marginalement aux opérations. Ils sont donc en mesure d'en tirer les bénéfices. Toutefois, comme tout grand pays ou organisation multilatérale/multinationale, les États-Unis connaissent une certaine inertie en raison des rivalités/concurrences entre le *Department of State* et de *Department of Defense* et leurs *contractors* respectifs sur qui fait quoi et où.

Même si les États-Unis ont un intérêt relatif pour l'Afrique en général : ils sont devenus un acteur majeur de la sécurité du continent. Ils se concentrent majoritairement sur l'Afrique de l'Est, avec toutefois une récente percée significative au Sénégal. Les États-Unis ne sont donc pas des rivaux acharnés contre la France. Bien au contraire, mais par leur masse financière mise à la disposition des programmes de formation, ils « écrasent » nécessairement les autres comme le ferait un « éléphant ».

4.2 – **Apports des dispositifs américains aux pays bénéficiaires : du tout-prêt à former à disposition immédiate**

Le programme ACOTA est un système de formation efficace et pragmatique (215 000 militaires africains formés de 1997 à 2013) qui fonctionne selon une rationalité « commerciale », fondée sur l'évaluation et le suivi du besoin initial du bénéficiaire jusqu'à la fourniture du produit final.

La démarche devrait donc être cohérente, en principe. Il arrive cependant que cette production standard et de masse de formation OMP (type *fastfood*) soit parfois inadaptée au besoin. Mais dans l'ensemble, cela fonctionne plutôt bien.

Pour l'État bénéficiaire, généralement dans le cadre d'une relation bilatérale (Éthiopie, Kenya...), les retours sont significatifs par la mise à disposition d'une manne de nouveaux matériels. Le dispositif de formation est enduring et s'inscrit dans la durée tant que le bénéficiaire répond aux critères de respect démocratique fixés par Washington (cf. Burundi). Il est donc naturel pour les pays africains d'être attirés par les ESSD américaines et leurs offres. Celles-ci sont soutenues par l'administration fédérale, elles disposent d'une solidité financière assurée et les rivalités entre directions et autres entités administratives américaines échappent aux intéressés.

A l'inverse, l'action des ESSD américaines exerce quelques effets pervers dans les pays bénéficiaires. Elles ont recours à du personnel local (moins coûteux) et « aspirent » les éléments de valeur des forces armées et de sécurité par leurs salaires supérieurs. Cette pratique facilite la formation ultérieure des Africains par des cadres natifs, mais siphonne les institutions locales.

4.3 – **Échanges et dialogue**

Question : les Américains sont réfractaires aux zones à risque, pourquoi ne pas travailler avec eux pour faire du soutien dans ces mêmes zones ?

La présence américaine s'explique par la recherche des marchés de la sécurité sur le continent. C'est aussi une occasion de faire sortir leur contingent. Mais les conditions d'engagement sont restrictivement contrôlées (faible empreinte géographique) et les différents programmes du DoS et du DoD créent des concurrences avec leurs *contractors* respectifs. Cela ne facilite pas la coopération.

D'un autre côté, tout n'est pas privatisé dans les formations aux OMP. AFRICOM, par exemple, diversifie ses offres de formation et fait intervenir ses propres experts. L'Afrique est devenue un champ de prospection et de prestation de service pour les différentes armées américaines, tout simplement dans un but d'affichage des savoir-faire et d'ouverture vers de nouveaux partenaires.

Commentaires : l'intervenant insiste sur la nécessité d'une plus grande ouverture de l'État français aux possibilités offertes par le secteur privé national. Comme l'ont fait les États-Unis.

5 – M. Laurent Touchard : La mutualisation est-elle une option de modernisation suffisante pour les armées africaines ?

(Reproduction mise en forme à partir du texte original de l'Auteur).

L'intervenant est un chercheur contributeur à des publications comme *Jeune Afrique* ou différents ouvrages des éditions *Osprey*. Il anime le blog CONOPS.

5.1 – **Mise en perspective historique : la mutualisation en Afrique n'est pas nouvelle**

Les dirigeants africains utilisent la « mutualisation » des moyens militaires depuis longtemps. Plusieurs exemples le démontrent.

À la suite de la défaite arabe de 1967, Kadhafi considère que le Mirage en est un des artisans, si ce n'est l'artisan majeur de la victoire israélienne. Il négocie donc avec la France à partir de novembre 1967 et ne signe le contrat qu'en 1970 en raison de l'indisponibilité des pilotes libyens formés initialement sur *Northrop F-5*. Il « mutualise » alors ses appareils avec l'Égypte à qui la France refuse des matériels offensifs. Les pilotes égyptiens se rendent donc en France pour y être formés ! À l'été 1973, 38 *Mirage 5* (42 selon d'autres sources) seront utilisés, lors de la Guerre du Kippour. Kadhafi « mutualisera » ses moyens avec différents mouvements de guérilla africains et palestiniens ; avec l'Ouganda en 1979, contre la Tanzanie (défaite libyenne méconnue et pourtant sans appel).

De son côté, le gouvernement de Khartoum mutualise des moyens avec les mouvements qui le soutiennent dans la guerre civile soudanaise.

Plus près de nous, en 1997, la création des ENVR dans le cadre de RECAMP constitue un autre exemple de mutualisation. Au bilan, le concept de mutualisation en Afrique n'est donc pas une innovation.

5.2 – **Obstacles à la mutualisation sur le continent africain : risque politique élevé et défense des intérêts personnels**

▶ **En quoi le concept de mutualisation consiste-t-il ?**

Le concept implique de partager des ressources, des moyens mais aussi des compétences. Il permet en principe de faire des économies, d'améliorer l'interopérabilité entre les acteurs. Pour être possible, la mutualisation implique certains prérequis théoriques :

- ➔ Des intérêts stratégiques convergents (une menace ou la nécessité d'éteindre une crise avec des risques d'extension peuvent être des intérêts stratégiques) ;

- ➔ Une proximité géographique ;
- ➔ Une proximité culturelle (une même langue favorisant la mutualisation) ;
- ➔ La confiance.

Au titre de la volonté politique, la mutualisation est bien ancrée dans les esprits car répondant à la logique des problèmes africains devant être réglés par les Africains. Ceci a d'ailleurs été rappelé lors du Forum sur la paix et la sécurité de Dakar, par le Président Idriss Deby-Itno. Ce dernier a émis l'idée de deux ou trois grandes unités « puissantes et fortes » implantées en différents points de l'Afrique (hors dispositif Capacité africaine de réponse immédiate aux crises – CARIC) : vision faisant écho à celle de Cheikh Tidiane Gadio, ministre des Affaires étrangères du Sénégal de 2000 à 2009 qui milite en faveur de bases panafricaines implantées sur le continent, sur lesquelles s'entraîneraient des militaires africains et à partir desquelles seraient lancées les interventions. De même les forces africaines en attente (FAA), a priori opérationnelles fin 2015 – à l'exception de l'Afrique du Nord – et la CARIC relèvent aussi de cette logique de mutualisation. Enfin, les périls, dont celui de la piraterie maritime, cristallisent les « intérêts stratégiques convergents », amenant donc les États à vouloir la mutualisation de leurs ressources, moyens et compétences. Ainsi est rappelée dans le cadre du processus de Nouakchott toute l'importance du renseignement.

► Qu'en est-il de la mutualisation dans les faits ?

Celle-ci existe dans plusieurs domaines :

- ⇒ L'entraînement ;
- ⇒ Le soutien ;
- ⇒ Le renseignement ;
- ⇒ L'industrie d'armement ;
- ⇒ L'opérationnel.

Ceux-ci sont cités par ordre de « risque » ; à savoir que plus le risque politique est élevé, moins la mutualisation est favorisée.

La mutualisation se heurte donc à trois écueils au-delà des volontés publiquement affichées :

- ➔ Le financement : pour mémoire, l'UA ne s'autofinance qu'à hauteur de 2,3 % pour l'ensemble de son budget, le reste provient de ses partenaires étrangers...
- ➔ L'absence de politique de défense pour une majorité de pays du continent (quelques exceptions existent tandis que des efforts sont également accomplis : Sénégal, Angola, Éthiopie, Ouganda) d'où ;
- ➔ Un manque de clarté dans les priorités : définition des menaces, formation armée nationale/unités dédiées aux OMP, acquisition des matériels, MCO, entretien des savoir-faire des personnels, bien « social » des armées comme les indemnités pour les familles des militaires tués ou blessés, logement, etc.

La question du respect des souverainetés nationales constitue souvent un argument électoral ou d'assise d'un règne présidentiel (Kagamé). Il est parfois bien difficile de partager son matériel avec un pays voisin, surtout en cas de contentieux historique ou territorial. La mutualisation peut effectivement aller parfois dans le sens de l'intérêt commun, mais se heurte souvent à des considérations opposées plus personnelles aux dirigeants. Dès lors, l'expression des *caveats* dans les OMP/interventions multilatérales africaines bloque la « bonne marche » de la mutualisation : le renseignement n'est pas partagé, les hélicoptères d'untel ne bougeront pas pour appuyer tel autre... La mésentente au sein de la *Multinational Joint Task Force* (MNJTF) (Nigeria, Niger, Tchad) en témoigne ; comme d'ailleurs l'absence d'aviation au profit de l'AMISOM depuis la décision des Kényans et Éthiopiens de garder la haute main sur leurs appareils.

5.3 – **Quelles mutualisations pour quelles modernisations ?**

Qu'il s'agisse d'armées nationales, de personnels ou d'unités formés pour les OMP, d'unités dédiées à des opérations plus robustes, la mutualisation en Afrique n'est envisageable avec les meilleurs résultats que là où le risque politique est le moindre pour les intéressés. C'est donc les domaines de l'entraînement, de la formation et du soutien qui devraient être privilégiés.

À cet égard, la mise en place d'une entité de transport aérien à l'instar de l'HAW ou d'une structure telle que l'*European Air Transport Command* (EATC) serait intéressante et permettrait de régler au moins en partie les problèmes de la projection et du soutien logistique. J'avais écrit au sujet de la projection de la CARIC dans *Jeune Afrique*, en août 2013 (*Union Africaine : une force d'intervention rapide « courte sur pattes »*) que les ambitions « (...) se heurtent à (au moins) une implacable réalité : la faiblesse des moyens de transport aérien militaire africains » et que « Sauf détermination commune visant à une mutualisation des moyens aériens disponibles ou à l'affrètement/l'acquisition d'appareils de transport au nom de l'UA (à l'image de ce que fait l'OTAN avec des C17 mutualisés et des An-124 affrétés), cette force d'intervention rapide pourrait donc difficilement être déployée à court terme, dans des conditions satisfaisantes. »

Dès lors, encourager un des grands pays d'Afrique de l'Ouest à œuvrer dans le sens de cette mutualisation aurait des avantages pour l'intéressé qui se rendrait indispensable tout comme pour ceux qui seraient à l'origine de ce développement. L'État français ou à défaut une société francophone gagnerait à semer de quoi voir former plusieurs équipages sur des appareils plus simples que l'A400 – trop cher – comme le C-130, voire des alternatives russes, finançant le dispositif sous condition de sa mutualisation dans le cadre d'OMP décidées par l'UA/ONU avec des heures de vol réparties en fonction des participations nationales comme pour l'HAW.

L'industrie d'armement est aussi une piste bien mal exploitée par l'État français, alors même que les Allemands se sont montrés habiles en développant, sur une base bilatérale avec l'Algérie, la fabrication de Fox/Fuchs. Pourquoi ne pas songer à mutualiser la conception/fabrication d'un blindé simple et rustique de type MRAP, partagée entre plusieurs pays d'Afrique francophone, pouvant être acheté au moins en quantité symbolique par la France (ce qui ferait la fierté des

Africains) et dédié aux OMP ? La RSA s'efforce de le faire. DENEL parvient ainsi à vendre des Casspir revalorisés, ainsi que d'autres véhicules, au bénéfice politique de Pretoria et au bénéfice opérationnel des forces qui utilisent lesdits véhicules dans le cadre d'OMP (Mali, Somalie).

La mutualisation n'est certainement pas la panacée comme l'écrit l'amiral Guillaud à propos de l'Europe. Comme option de modernisation pour les armées africaines et dans le cadre des OMP, elle n'est pas suffisante. Mais à condition de faire preuve d'innovation, elle pourrait prendre une ampleur beaucoup plus prononcée et ainsi contribuer à la modernisation et à la qualité des OMP.

Le temps imparti s'étant écoulé, les intervenants concluent les débats.

CONCLUSION ET SYNTHÈSE

(Cette synthèse est proposée au lecteur par le rédacteur de la note et n'engage que lui).

À l'issue de cet atelier, qui fut l'occasion d'échanges abondants, plusieurs réponses peuvent être apportées aux questions posées lors de l'introduction des débats, tout en reconnaissant les limites naturelles à cet exercice.

▶ **Quel est l'intérêt des différents contributeurs africains dans le processus de soutien aux OMP ?**

Réponse : un transfert de charge sur les Nations Unies pour améliorer leur outil militaire et accroître leur poids politique.

Les différents intervenants ont bien mis en avant les motivations qui prévalent parmi les chefs d'États africains (Tchad, Mauritanie, RCI, etc.). La mise à disposition par les Nations Unies d'un ensemble de normes rigoureuses pour la formation des contingents et l'entretien d'équipements et d'une procédure financière de compensation a eu pour résultat de faire prendre conscience aux dirigeants africains, surtout francophones, qu'une partie de la modernisation de leurs forces pouvait être déléguée *de facto* à la Communauté internationale (ONU, UE). Les bénéfices directs sont évidents :

- ➔ Formation clés en main de bataillons ou de compagnies constitués (Mauritanie police militaire, RCI compagnie d'infanterie...)
- ➔ Intérêt politique des dirigeants de disposer de ces outils pour pousser leur propre agenda par le vecteur des OMP dans les affaires régionales ; mais aussi augmentation de leur « utilité » politique, ces gouvernements pouvant « vendre » ces capacités à autrui (cas typique des contingents sahéliens payés et mis sur pieds pour servir dans la Péninsule arabique ou des Ougandais en Somalie).

▶ **Quels retours peut-on observer pour les forces armées nationales africaines ?**

Réponse : amélioration capacitaire temporaire ; gains immatériels en termes de formation et comportement des cadres et de la troupe ; quelques opportunités d'investissement économiques.

Les gains capacitaires directs sont certains, mais nécessairement limités par le type de formation, d'entraînement et les volumes militaires concernés. Il s'agit pour l'essentiel de la mise sur pieds et de la motorisation d'unités de marches constituées pour une mission et pour la durée de financement de l'opération. Il n'y donc pas de continuité dans la durée une fois les financements asséchés. Le gain capacitaire est donc significatif, surtout pour un petit pays, mais sur une période déterminée. Ensuite, il disparaît faute d'entretien.

Il y a indéniablement des gains immatériels liés à la mise aux normes internationales en termes d'apprentissage du financement des contingents par les États contributeurs et dans les domaines du comportement des cadres et de la troupe. Ces derniers sont instruits et entraînés à respecter ces normes (travail en état-major, meilleure prise en compte des missions et de la manière de les planifier et conduite, respect du droit des soldats, rigueur comportementale). Seulement, là aussi, ces « vertus » ne peuvent perdurer que si elles sont entretenues dans la durée.

Un déficit réel concerne les programmes durables des soutiens. La logistique reste souvent l'apanage des sociétés privées qui la mettent en place au profit des OMP de l'ONU voire des opérations de l'UA, mais très peu de programmes concernent la formation des techniciens et l'entretien des équipements consentis à un pays. C'est d'ailleurs l'une des failles d'ACOTA identifiée par les intervenants.

C'est d'ailleurs sur ce créneau des équipements et du soutien que tente de se placer un pays comme l'Afrique du Sud, en jouant de son quasi-monopole de puissance industrielle de défense africaine. Les OMP sont alors considérées comme une opportunité de conquérir les marchés des équipements lourds (camions, blindés, hélicoptères avec l'AMISOM et la MONUSC-FIB) et de la logistique des bases ONU/UA.

- ▶ **Les OMP sont-elles un vecteur de modernisation des forces armées ou, au contraire, un fardeau lourd à porter pour l'armée considérée ?**
Réponse : elles peuvent constituer un instrument d'influence politique tout en usant les appareils militaires en soutien.

Il ne fait aucun doute que la participation aux OMP est devenue un vecteur d'influence politique ou de défense des intérêts nationaux dans une région (Éthiopie et Ouganda au Sud Soudan ou en Somalie, Afrique du Sud en RDC et RCA). Mais parallèlement, les distances et la topographie africaine font du soutien un défi majeur qui assèche en réalité les ressources en hommes et en matériels des forces armées participants aux OMP. Le cas des forces armées sud-africaines est caractéristique. Les budgets de défense étant en berne, la contribution aux OMP épuise les SANDF. On peut d'ailleurs se demander si, dans ce cas, ce n'est pas justement l'effet recherché par le gouvernement ANC sud-africain ?

On peut conclure que l'un des intérêts politiques des OMP pour un gouvernement est d'occuper les militaires à l'extérieur (cas du Burundi).

- ▶ **À quels secteurs de la défense, les compensations servent-elles ?**
Réponse : de l'entretien journalier d'une partie des militaires à l'achat de capacités lourdes ou rares clés en mains.

Le tableau des possibilités peut être déduit des échanges précédents :

- ➔ Prise en charge directe des militaires nationaux par les donateurs internationaux : versement des soldes et des sommes nécessaires au maintien en condition des

équipements opérationnels (cas de tous les contingents présents dans les OMP ONU et de plus en plus dans les opérations collectives de l'UA) ;

- ➔ Avec la différence entre les dépenses réelles et les compensations ; versement au budget de la défense pour l'achat d'équipements neufs (exemple : en 2010, le Ghana dégage un surplus de 32 millions d'USD sur les compensations onusiennes, 74 millions remboursés de 42 millions dépensés).

Toutefois, ce type de calcul ne peut sans doute fonctionner que comme « effet d'aubaine ». Il est ponctuellement limité par les missions et leur financement extérieur.

▶ **Quel pays pourrait-on solliciter pour améliorer ces contributions et comment ?**

Réponse : la confusion actuelle sur la nature des opérations collectives africaines rend difficile toute recommandation.

Les intervenants ont souligné la très grande confusion régnant dans la nature des opérations collectives sur le continent africain. Il existe bien des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles (MONUSCO-FIB, MINUSMA, MINUSCA, MINUSS), mais la MISMA, la MISCA et l'AMISOM, opérations de l'Union africaine approuvées par l'ONU, pratiquent le « contre-terrorisme », la contre-insurrection ou la stabilisation. Il s'agit moins de faire appliquer un accord de paix entre anciens belligérants que d'éliminer des groupes armés ou de leur dénier toute capacité militaire.

Compte tenu de ce qui a été dit, il est évident que le soutien aux opérations collectives ne peut pas être neutre. Les États disposant d'une bureaucratie militaire et capables de s'en servir pour projeter la force sont nécessairement animés d'un projet politique (Tchad, Ouganda, Rwanda, Kenya...). Renforcer leurs capacités revient à consentir à ce projet (typiquement, les soutiens des États-Unis et de l'UE à l'AMISOM). Le critère de choix le plus évident consiste donc à identifier l'objectif poursuivi comme favorable à l'orientation politique que l'on souhaite, quitte à cesser le soutien en cas d'évolution divergente. Il peut en être différemment pour des États moins bien dotés militairement mais qui occupent des « places de niche » dans les opérations de maintien de la paix (Sénégal, Burundi...). Pour eux, la participation est une condition *sine qua non* de reconnaissance et d'amélioration sensible de leurs capacités au moins temporairement. L'intérêt consiste donc à leur permettre de poursuivre ces activités de niche dans la durée et de continuer à jouir de cette position. Enfin, les États ne disposant pas de capacités militaires significatives, ni de savoir-faire de niche posent un réel problème. Par définition, l'aide accordée sous la forme d'un soutien à la participation des OMP ne sera pas suffisante pour moderniser leur appareil de force, tant les déficits sont grands ; quant à leurs savoir-faire, ils se perdent aussi vite que s'assèchent les financements. La logique peut donc consister à former des « sous-groupements de marche » pour OMP, par état de nécessité, quand il n'y pas d'autres moyens d'y pourvoir et au moindre coût pour le parrain.

Annexe 1 LISTE DES PARTICIPANTS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Les conférenciers :

- Philippe CHAPLEAU – Philippe.Chapleau@ouest-france.fr
- Peer De JONG – peerdejong@gmail.com
- Eric FOURNIER – contact.ivegla@gmail.com
- Laurent TOUCHARD – touchard.laurent@gmail.com
- SalifBoubacar TRAORE – tboubacarsalif@yahoo.fr

Les participants invités :

Pour la DCSD :

- CF Nora ZELAZLI – nora.zelazli@diplomatie.gouv.fr

Pour la DGRIS :

- Marc GOULPIE – marc.goulpie@defense.gouv.fr
- CDT Wenceslas MARTIN – wenceslas.martin@intradef.gouv.fr
- LCL Sébastien PELLISSIER – sebastien.pellissier@intradef.gouv.fr
- LCL Richard ZABOT – richard.zabot@intradef.gouv.fr

Pour l'École de guerre (stagiaire promotion 2014-2015) :

- Commandant Francis EKOSSO – francislysekosso@yahoo.fr

Pour l'EMA-RI :

- LCL Dominique CALLIGARIS – dominique.calligaris@intradef.gouv.fr
- Louise CELINE – celine-louise@intradef.gouv.fr

Pour la FRS :

- Jean-Jacques PATRY, chargé de mission « mondes africains et sécurité », secrétaire de l'atelier – jjpatry@gmail.com
- Hugo SADA, chercheur associé, modérateur de l'atelier – sada.hugo@yahoo.fr
- Alexandre TAITHE, chargé d'étude – a.taithe@frstrategie.org

Pour le SGDSN :

- Jérôme PIODI – jerome.piodi@sgdsn.gouv.fr

Personnalité extérieure :

- Niagalé BAGAYOKO – niagale.bagayoko@francophonie.org

Annexe 2 BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

PHILIPPE CHAPLEAU

Journaliste (carte de presse n° 75738), né le 28 février 1959.

Après avoir travaillé pendant dix ans comme correspondant en Afrique du Sud, il a rejoint le service Politique du quotidien *Ouest-France* où il suit les questions de défense et de politique étrangère. Il y anime le blog *Lignes de Défense*.

Depuis une quinzaine d'années, ses recherches portent sur l'externalisation en matière de défense et sur les sociétés militaires privées.

Il est l'auteur de *Mercenaires SA* (1998, Desclée de Brouwer), *Sociétés militaires privées. Enquête sur les soldats sans armées* (2005, L'Art de la guerre, Le Rocher), *Les Mercenaires. De l'antiquité à nos jours* (2006, Edilarge), *Les nouveaux entrepreneurs de la guerre* (2011, Vuibert) et *Piraterie maritime : Droits, pratiques et enjeux* (Vuibert, 2014).

Il a pris part à la rédaction de plusieurs ouvrages collectifs portant sur ces problématiques, dont : « Armées privées, armées d'État. Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui », IRSEM, 2011 ; *Des gardes suisses à Blackwater, mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, collection des Études de l'Irsem, n° 1, 2010 ; *Les acteurs de la guerre*, actes du colloque de 2009, publié par le Centre Georges-Chevrier, 2010 ; *Pour une stratégie globale de sécurité nationale*, Presaje/Dalloz, 2009...

Il intervient à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) où il est coordinateur d'enseignement, au Centre d'études et de recherches de l'enseignement supérieur (École militaire, Paris) et à l'École des Transmissions où il enseigne les techniques de communication appliquées aux armées.

Par ailleurs, il a publié : *Enfants-soldats. Victimes ou criminels de guerre* (2007, L'Art de la guerre, Le Rocher), *Des enfants dans la Résistance* (2008, 2010, Edilarge), *L'Afrique du Sud de A à Z* (2011, André Versailles).

PEER DE JONG

Associé et co-fondateur de *Sovereign Global France*.

En charge des opérations africaines et des projets Union européenne.

Ancien Colonel des Troupes de Marine, Peer de Jong a réalisé au cours de sa carrière militaire de nombreuses missions opérationnelles en Afrique et en Bosnie. Il fut ensuite Aide-de-Camp du Président François Mitterrand (1994-1995), puis du Président Jacques Chirac (1995-1997). Il a quitté l'Armée après avoir commandé le 3^{ème} régiment d'Infanterie de Marine.

Il a ensuite rejoint le secteur privé, devenant en 2000 le Vice-président Asie d'Infogrames, en charge du Japon, de la Corée, de Taïwan, de la Chine et de l'Australie. De 2003 à 2011, il conseille la société de consulting et de lobbying *Asia Now Holdings*, basée à Hong Kong.

Sa mission est d'assister les entreprises européennes à pénétrer le marché asiatique (Chine et Asie du Sud-Est), par des stratégies d'influence et de contre-influence.

Il cofonde en 2009 avec Camille Roux la société de conseil *Intelligence Knowledge* (Ike), basée à Paris, et en 2010 *Sovereign Global France*, groupe spécialisé dans l'ingénierie de souveraineté des États particulièrement sur les programmes des Nations Unies (Maintien de la Paix).

Peer de JONG est Docteur en Sciences-Politiques. Expert reconnu de l'Asie et de l'Afrique, il est également consultant pour plusieurs média français et européens, et Professeur associé à l'École de Guerre Économique de Paris. Il est Vice-président de la Chambre franco-malaisienne de Kuala Lumpur et Directeur du Forum francophone des affaires.

ERIC FOURNIER

Biographie non communiquée.

LAURENT TOUCHARD

Chercheur en Histoire militaire et questions de défense.

Il travaille depuis une vingtaine d'années sur les conflits de 1945 à nos jours. Il s'intéresse plus particulièrement aux confrontations impliquant des mouvements insurrectionnels et groupes terroristes. Il a collaboré à plusieurs ouvrages sur les affrontements de la Guerre Froide, à l'instar de *Viet Cong and NVA tunnels and fortifications of the Vietnam War* par Gordon Rottman (Osprey Publishing 2006).

L'université Johns Hopkins a sollicité son étude sur les forces maliennes dans la crise de 2012 pour un cours sur les armées africaines et les guerres non-conventionnelles. Une version simplifiée de l'étude en question figure sur le blog CONOPS (des éléments ont également été publiés par *Jeune Afrique*).

D'autres de ses travaux sont accessibles sur CONOPS, dont *Les forces gouvernementales et pro-gouvernementales syriennes 2011-2014*, réalisé sur fonds propres entre 2011 et 2014, ou encore *Organisation tactique et méthodes de combat de l'État Islamique* réalisé entre 2012 et 2015.

Consultant défense du magazine *Jeune Afrique* de 2012 à 2014, il a rédigé de nombreux articles sur les conflits et les armées au Moyen-Orient et en Afrique. Il a animé le blog défense de *Jeune Afrique* de 2013 à 2014.

Il collabore depuis peu avec les éditions Caraktère (*Batailles & Blindés*) tout en développant des projets de publications avec le groupe AREION (DSI, *Histoire & Stratégie*) dont un hors-série pour *Histoire & Stratégie* sur les forces armées africaines, un hors-série sur l'organisation et les tactiques des mouvements insurrectionnels contemporains.

BOUBACAR SALIF TRAORE

Directeur *Afriglob-Conseil*.

Administrateur d'élections.

Président du Groupe de Recherche sur la Stabilité et le Renforcement de la Démocratie (GRSRD).

Spécialiste des questions de sécurité et de développement, Boubacar Salif Traoré fut, pendant dix ans, responsable du plus important centre de traitement et de valorisation des déchets du Groupe Suez Environnement en Ile de France.

Titulaire de plusieurs diplômes supérieurs en spécialisations stratégie et politique de défense, il fut auditeur de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (session jeune de Saint-Maixent 2006). Il intervient régulièrement au sein du Master 2 Géopolitique et Sécurité Internationale de l'Institut Catholique de Paris sur les questions de défense et de sécurité au Sahel.

En 2010, il travailla sous la direction de Peer De Jong au sein de l'École de Guerre Économique, sur « la faible participation des pays africains francophones aux OMP ».

Sollicité par les nouvelles autorités maliennes, il prit part à la grande conférence organisée à Bamako, sur la « crise dans la bande Sahélo-Saharienne ». Dans le cadre de ses activités, il travailla notamment avec la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre au Mali.

Il travaille actuellement en partenariat avec les collectivités territoriales du Mali, sur un important projet d'organisation de la filière déchets au Mali, avec pour objectif de favoriser l'émergence d'une véritable activité économique autour des déchets.

Diplômé en 2015 en Administration d'Élections, il est devenu le Président de l'association Groupe de Recherche sur la Stabilité et le Renforcement de la Démocratie. Cette association travaille aux côtés de la société civile malienne dans le but de renforcer la bonne gouvernance.

Annexe 3 LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE, QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Ces diapositives sont extraites de l'introduction générale à l'atelier préparée par Jean-Jacques Patry. Toutefois, la présentation n'a pas eu lieu, faute de temps et par choix de donner la priorité de parole aux intervenants extérieurs et invités. Ces planches sont réintroduites en annexe, en rappel de quelques éléments fondamentaux utiles pour la mise en perspective des arguments échangés et discutés pendant l'atelier. Elles ne prétendent nullement à l'exhaustivité et n'engagent que leur auteur et non la FRS.

FONDATION pour la RECHERCHE STRATÉGIQUE

Atelier thématique modernisation forces armées africaines

Introduction
La modernisation par les opérations de maintien de la paix

Jean-Jacques PATRY
Chargé de mission
« mondes africains et sécurité »
jjpatry@gmail.com

FRS – Journée du 27 mai 2015

1. – OMP en Afrique : faits et chiffres.



ONUC 1960-1964 – Première participations africaines à une OMP
Source : <http://30.info/Fines/FinesCongolent>

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU en 2015

Au 31 Janvier
16 missions
122 pays.
Personnels en uniforme :
• 99.023 militaires ;
• 12.433 policiers ;
• 1.779 obs.
Personnels civils :
• 5.325 ;
• 11.762 locaux ;
• 1.800 volontaires.

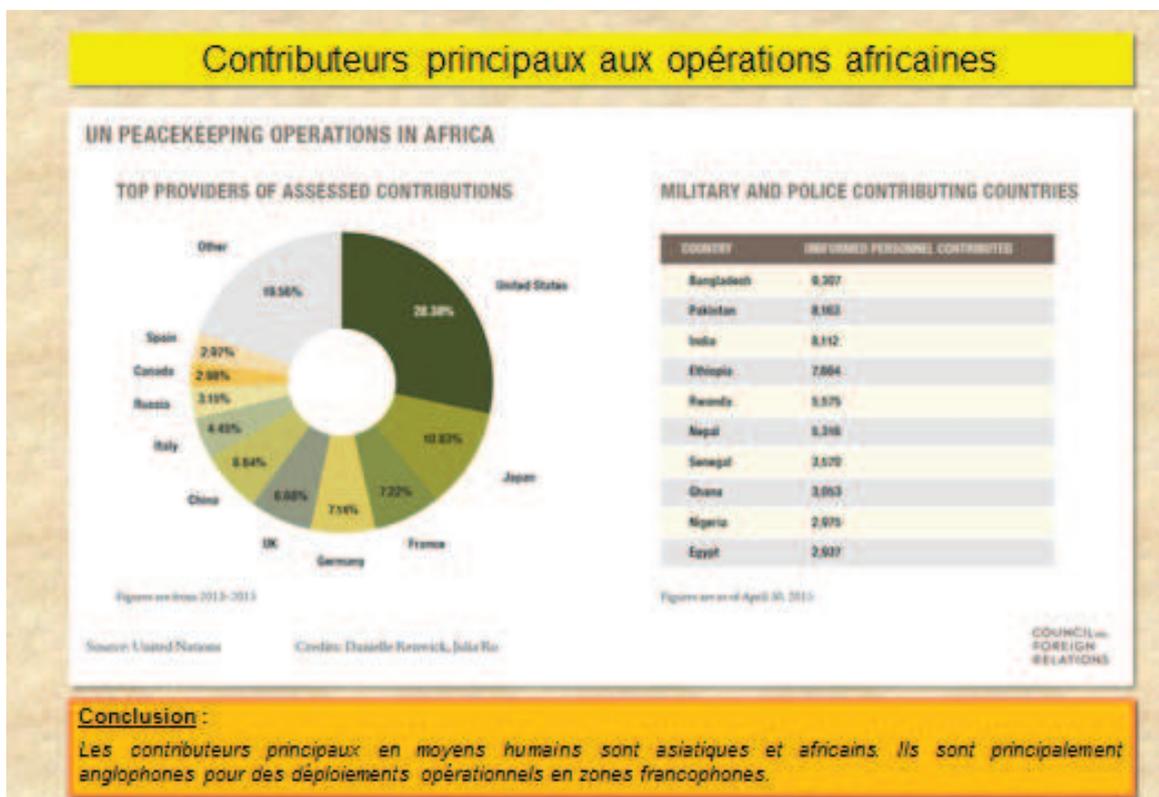
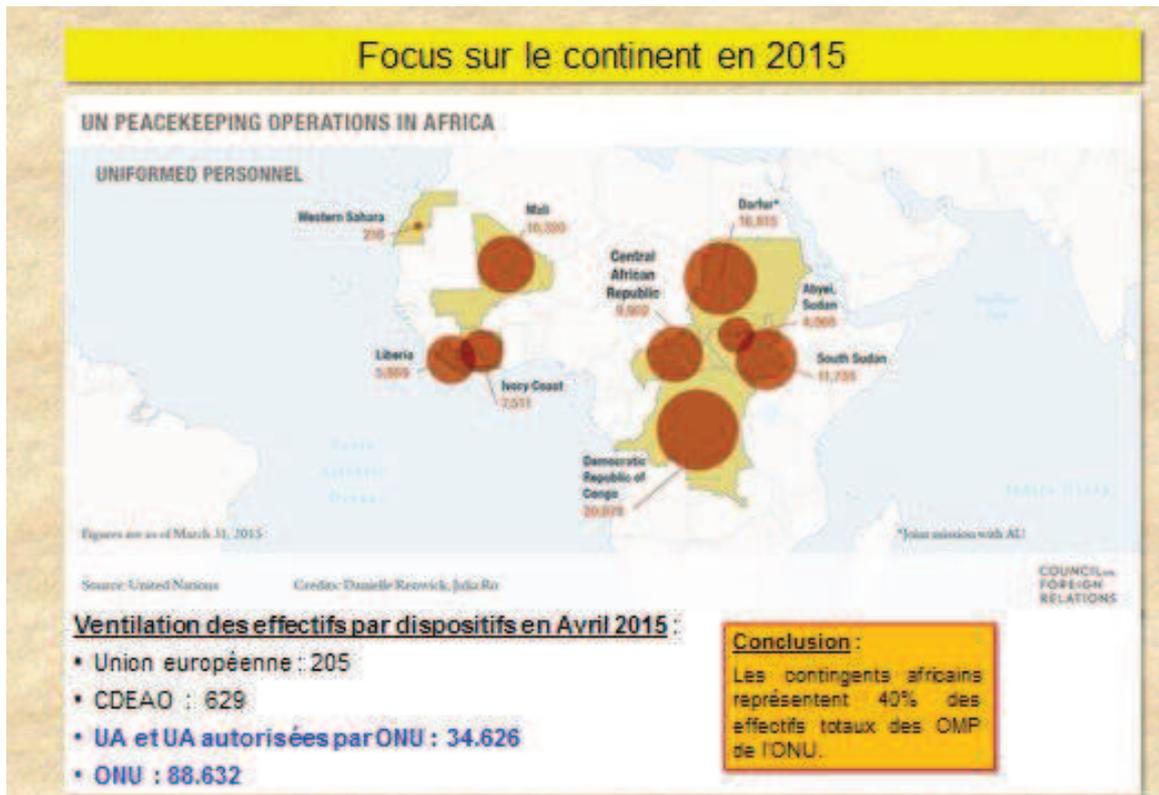
123,122

Conclusion :

L'essentiel des opérations (9 sur 16) se déroule en Afrique.



Budget 2014-2015 : 8,47 milliards de USD
2 milliards de contributions non versés à la date d'édition.



2. – Vers un modèle africain des opérations collectives.



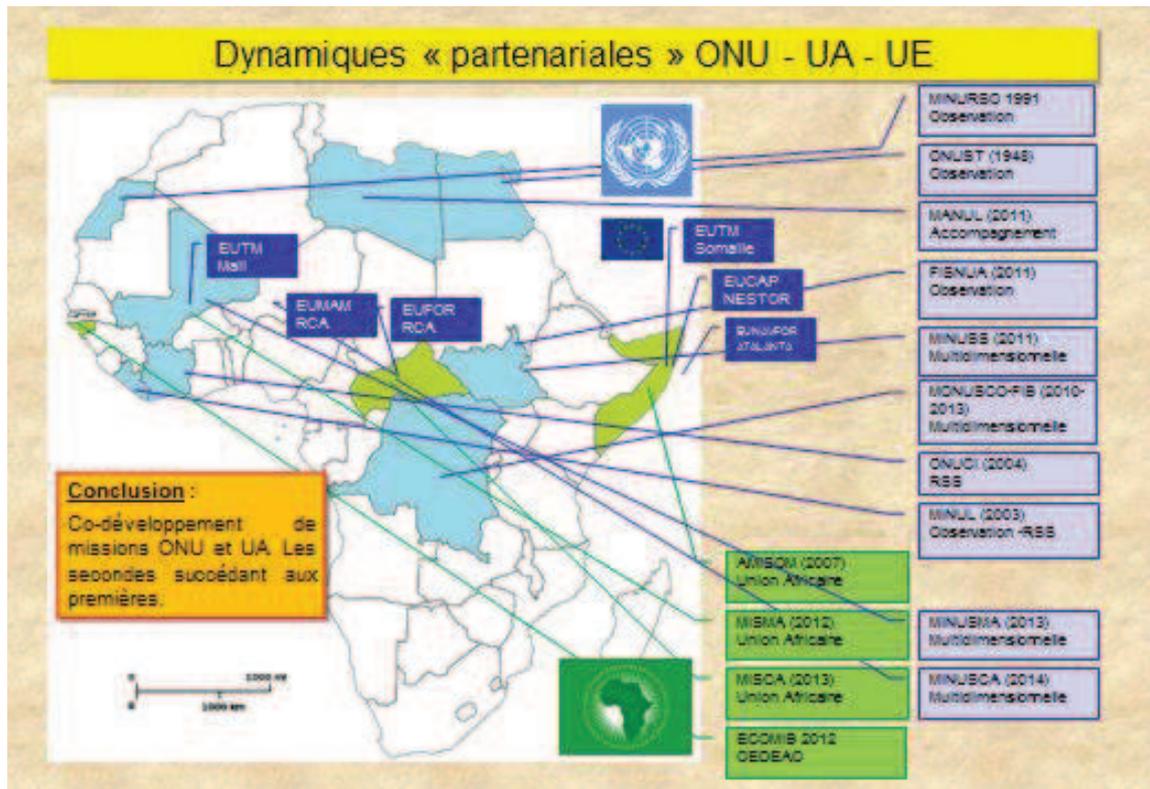
Contingent kenyan au sein de l'AMISOM

Source : <http://amisom-au.org/mission/professional-contingents>

Une architecture à trois niveaux UA / CER / Etats



Conclusion :
C'est comme l'UE, mais en plus compliqué et nettement moins riche.



Emergence des opérations à leadership africain depuis 10 ans

Table 3: African-led Peace Operations, 2004-2014

Mission	Location	Duration	Size (approx. max)	Main Task(s)
ECOMICI (ECOWAS)	Ivory Coast	2002-4	1.500	Stabilization
AMIB	Burundi	2003-4	3.250	Peacebuilding
MIOC	Comoros	2004	41	Observation
AMIS (into UNAMID)	Darfur	2004-7	c.7.700	Peacekeeping / PoC
Special Task Force Burundi	Burundi	2006-9	c.750	VIP Protection
AMISEC	Comoros	2006	1.260	Election Monitor
AMISOM	Somalia	2007-	22.126	Regime Support
MAES	Comoros	2007-8	350	Election Support
Democracy in Comoros	Comoros	2008	1.350 (+450 Comoros)	Enforcement
MICOPAX (ECCAS)	CAR	2008-13	730	Stabilization
RCI-LRA (AU-authorized)	Central Africa	2011-	c.5.000	Enforcement vs LRA
MISSANG-GB (Angola)	Guinea-Bissau	2011-12	200	Security Sector Reform
ECOMIB (ECOWAS)	Guinea-Bissau	2012-	629	Security Sector Reform
AFISMA	Mali	2012-13	9.620	Enforcement / Peacebuilding
MISCA	CAR	2013-14	3.652	Stabilization / PoC / DDR

OMP en Afrique quelques chiffres :

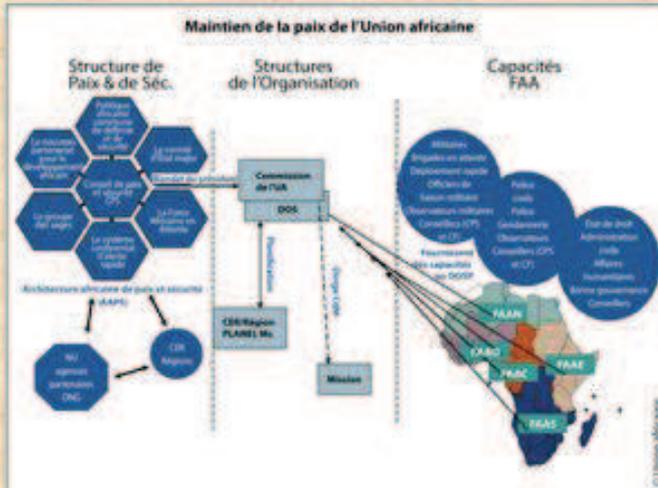
- 1947-2013 : 90 opérations.
- 77 engagées dans la décennie 1990.
- 47 engagées depuis 2000.

Conclusion : Principaux Etats contributeurs

1. Burundi,
2. Egypte,
3. Ethiopie,
4. Ghana,
5. Kenya,
6. Nigeria,
7. Ouganda
8. Rwanda,
9. Sénégal,
10. RSA,
11. Tanzanie.

Source: Paul D. Williams, Peace Operations in Africa: Retains, Problems and Prospects, George Washington University 2014, p. 8.

Les brigades en attente opérationnelles en 2015 ?



Objectif :

- Création 2003.
- Désignation de contingents pour une force multidimensionnelle disponible dans chaque CER.
- Capacité de déploiement rapide (CDR)

Missions (6 scénarios) :

- Conscils ;
- Observation avec ou sans ONU ;
- OMP chapitre VI
- OMP chapitre VII multidimensionnelle
- Intervention anti crimes de masse, génocide

Volume par CER :

- 5 000 hommes ;
- Civils ;
- Unités de police et de maintien de l'ordre.

Financement :

- UE pour 250 millions € ;
- Fond UA limités

Conclusion :

- Manque de financement, de moyens logistiques et de transport.
- Absence de réelles volontés politiques d'engagement.

Capacité Africaine de Réponse Immédiate aux Crises (CARIC)

Objectif :

- Idée proposée en 2013.
- Déployer en 10 jours une force militaire intégrée pour juguler une crise.

Missions :

- Maintien de la paix ;
- Stabilisation ;
- Lutte contre les groupes armés ;
- Assistance humanitaire / catastrophe naturelle.

Volume :

- 5.000 hommes déployables en GTI 1500 + EMF + Hôpital de campagne rôle 2.

Particularités : privatisation des fonctions.

- Projection (transport aérien) ;
- Renseignement stratégique (ISR) ;
- Carburant ;
- SIC ;
- Evasan.



27 juin 2014 – 23ème sommet de l'UA à MALABO adopte le projet de CARIC

Conclusion :

Les pays volontaires (Afrique du Sud, Angola, Ethiopie, Kenya, Nigéria, Ouganda) disposent tous d'une bureaucratie militaire et sont en position de maîtrise ou de « neutralisation » de ces arrangements.

Un modèle original d'opérations collectives africaines

ONU (MONUSCO...)

- Opération multidimensionnelle après accord de paix
- Impartialité des contingents
- Financement ONU – DSP
- Long terme

UA (AMISOM, MISMA, MISCA...)

- Opération de stabilisation sans accord de paix
- Elimination des groupes armés
- Financement ad hoc
- Court terme



MONUSCO – FIB au Kivu en 2013
Source MONUSCO



MISCA en RCA – 2014 avant son remplacement par la MINUSCA

Conclusion : les pratiques de l'ONU et de l'UA divergent compliquant la coordination et les savoir-faire.

Liste comparative des puissances militaires africaines

PAY	POPULATION EN MILLIONS	FORCE ARMÉE ACTIVE	BUDGET DE LA DÉFENSE en milliards USD 2012	CHAR	AERONEFS	FREGATE
EGYPTE	85	468.000	4,40	4.760	1.100	9
ALGERIE	38	512.000	10,60	1.050	404	3
ETHIOPIE	93	182.500	0,34	660	81	0
RSA	48	68.000	4,67	91	213	4
NIGERIA	174	130.000	2,33	186	134	0
MAROC	32	196.000	3,40	1.348	323	6
ANGOLA	18	87.000	4,15	140	270	0

Source: Global Firepower - <http://www.globalfirepower.com/>

Conclusion : Etats disposant d'une puissance militaire capables d'asseoir des ambitions régionales

Motivations génériques des contributeurs

Motivations internes :

Financières ;

- ❑ Soutien direct de l'ONU aux dépenses de défense (1031 dollars par mois par personnel et compensations) ;
- ❑ Acquisition / formation nouvelles capacités interarmes, C2, logistique, transport, combat urbain, lutte IED...

Politiques ;

- ❑ Emplois opérationnel des cadres et personnels « hors les murs ».

Motivations externes :

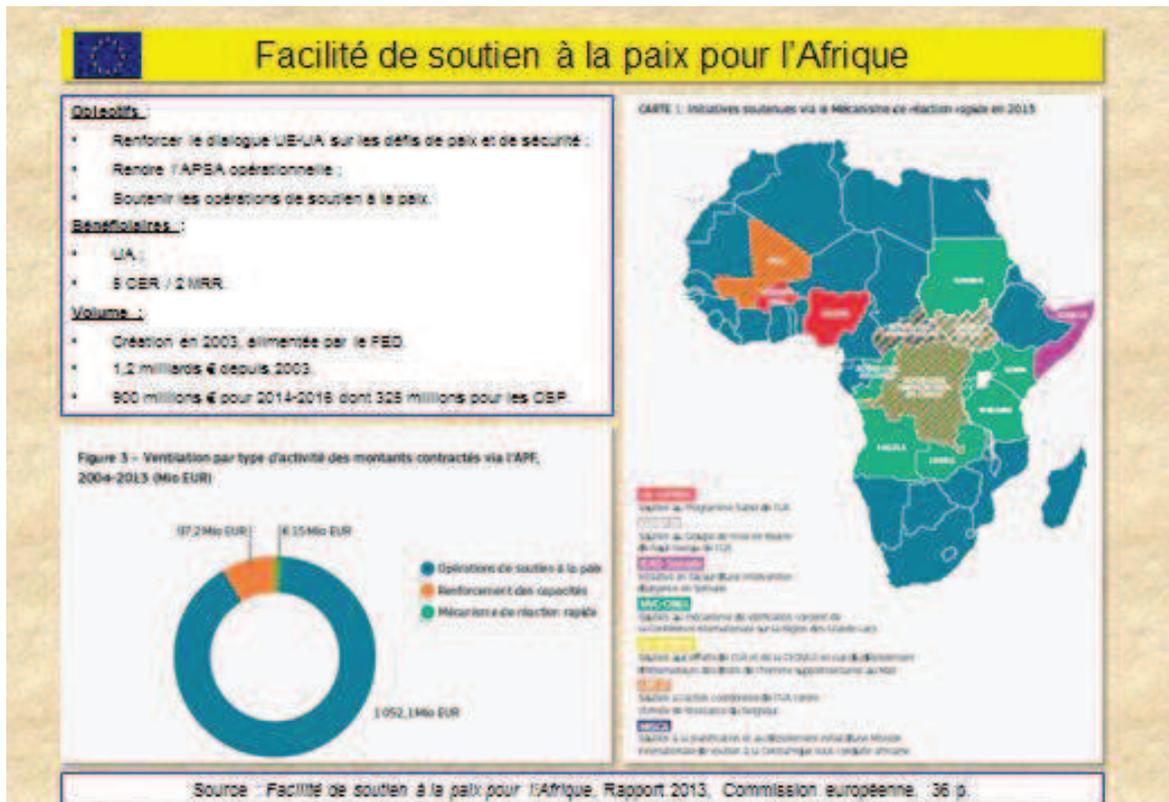
Soutien à une politique extérieure ;

- ❑ Verrouiller des alliances et une reconnaissance intercontinentale ;
- ❑ Affermir un leadership régional ;
- ❑ Etablir une « sphère d'influence » régionale ;
 - (Vecteur de présence militaire permanente sur zone géographique éloignée).
 - Création d'instruments de rayonnement permanents (écoles de maintien de la paix).

3. – Les soutiens et financements.



Quatrième sommet Union européenne -Afrique
2 avril 2014 - Bruxelles.



Des partenariats en redéfinition

Objectif d'Euro-Recamp / Amani Africa :
Aider l'Union africaine à soutenir le développement de la Force africaine en attente par la formation et l'évaluation des décideurs du continent pour les missions d'observation, de maintien et d'imposition de la paix.

Figure 4 - AFI régionale

Questions en cours :

1. Du maintien de la paix aux guerres irrégulières : insurrection, terrorisme, crime organisé et groupes armés impliquent de nouveaux besoins ;
2. Sous-calibrage des fonctions civiles et policières en raison des limites locales en personnels qualifiés ;
3. Modèle de projection « à l'Occidental » trop gourmand en logistique (bases et transports aériens) hors de portée de nombreux contributeurs .

Conclusion :
Révision des dispositifs ne correspondant plus aux besoins.

Les partenariats bilatéraux avec sous-traitance privée



African Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA)
 •Création 2004 ;
 •Mandat en cours 2010-2015 ;
 •Objet : capacités OMP ;
 •Partenaires : 25 Etats + UA ;
 •Types de marchés ouverts ESSD :
 – Soutien logistique ;
 – Maintien en condition des bases ;
 – Entraînement / formation TTA.



Africa Peacekeeping Program (AFRICAP)
 •Mandat en cours renouvellement 2014 ;
 •Objet : packages de soutien aux OMP ONU / UA ;
 •Partenaires : OI - Etats contributeurs ;
 •Types de marchés ouverts ESSD :
 – Soutien logistique ;
 – Acquisition de matériel / MCO ;
 – Surveillance maritime ;
 – Surveillance aérienne ;
 – Contre-terrorisme ;
 – RSS.



Trans-Sahara Counterterrorism Partnership (TSCTP)
 •Création 2005 ;
 •Objet : renforcement des capacités contre-terroristes nationales – exercices communs *Flintlocks* ;
 •Création 2003 ;
 •Objet : renforcement des capacités contre-terroristes nationales – exercices communs *Flintlocks* ;
 •Types de marchés ouverts ESSD :
 – Acquisition de matériel / MCO ;
 – Surveillance frontière ;
 – Contre-terrorisme.

African Peacekeeping Rapid Response Partnership




Sommet USA-Afrique, Washington, 24-25-26-27-28-29-30-31-1-2014 ;
Source : Reuters/Alamy

Objectif APRRP 2014-2019 :

- Financement des **capacités de projection rapide** contre engagement de le faire par pays signataire.

Pays destinataires :

- Ethiopie, Ghana, Sénégal, Rwanda, Tanzanie, Ouganda.
- Soutien aux capacités communes CARIC.

Volume :

- 550 millions USD sur 3-5 ans (110 millions / an).

Domaine.

- Entraînement ;
- Soutiens – entretiens équipements
- Génie ;
- Interopérabilité interafricaine.

Conclusion :
Choix américain de soutenir les pays ayant déjà fait la preuve de leurs capacités de projection régionale.

Conclusion : une hypothèse ?

Structuration des puissances africaines à laquelle contribuent les opérations collectives.

1. Au sommet les Etats disposant déjà d'institutions militaires solides (financement par gaz, pétrole, alliés extérieurs : Algérie, Maroc, Egypte, Ethiopie, RSA, Nigéria, Angola).
2. Au centre des Etats capables de développer leur institutions militaires par des ressources non encore exploitées ou des nouveaux alliés (Ouganda, Kenya, Tanzanie, Rwanda, Cameroun, Tchad) ;
3. A la base des Etats sans appareils bureaucratiques stables ou avec peu de moyens (Mali, Niger, Mauritanie...) ;
4. En transverse, les Etats auxiliaires des opérations de maintien de la paix (Sénégal, 'Burundi ?), Ghana, Congo, Gabon...).

Des questions pour l'heure sans réponses

Qui privilégier dans le soutien aux opérations collectives ?

- Grande disparité entre les institutions militaires établies et les Etats sans bureaucratie militaire ou de sécurité stable.
- Quelles tentatives de professionnalisation accélérées doit-on épauler pour faire face aux nouveaux dangers et menaces ?

Etats à institutions militaires stables :

- Recherche d'acquisition rapide de capacités techniques haut de gamme (ISR, C2, logistique, forces spéciales) par recours aux ESSD ;
- Participation en force aux opérations multinationales pour le savoir-faire et la reconnaissance.

Etats à faibles institutions militaires :

- Africanisation des capacités (OMP) permet d'entretenir une ressource humaine minimale et d'équiper à peu de frais les contingents ;
- Apprentissage des procédures collectives et un aguerrissement tactique (AMISOM, UNAMISS).

